



M. D.C. XX.

*E de CAB.
mant decapi-
té à BOUR.
deuxx.*

auoit mis Gouverneur dans les Chasteaux de Fronsac & de Caumont, l'y voulut accompagner pour aller saluer le Roy: ses amys luy dirent quil n'y deuoit pas aller : que la Cour de Parlement pourroit bien prendre l'occasion de se faire iustice de l'affront qu'il auoit faict à Caumont à vn des Presidents de la Cour : & d'auoir aux fortifications de Fronsac faict aussi porter la hotte à vn Huissier de ladite Cour qui luy signifioit vn arrest portant deffenses de continuer lesdites fortifications. Qu'il n'y auoit que trop de plaintes d'incendies , d'exez par violence , & de concussions sur les marchands trafiquans sur la riuiere de Dordonne, pour luy faire porter sa teste sur vn eschafault.

Toutes ces admonitions ne le peurent desmouvoir de vouloir aller faire la reuerence à sa M. Mais il ne fut pas plustost arriué , que le Parlement l'ayant sceu, fut faire ses plaintes contre ledict Arsillemont au Roy , lequel leur promit qu'il le feroit arrester & mettre entre leurs mains: ce qu'il fit faire le 20. Septembre, par vn exempt des gardes , qui se faisit dudit Arsillemont ainsi qu'il sortoit de la Chambre de sa M. puis il se fit assister de nombre de soldats des gardes pour le conduire dans la Conciergerie.

Dvn costé le Comte de S. Paul & le Duc de Mayenne demanderent sa grace au Roy , & de l'autre les Marchans qu'il auoit excedez luy requirent iustice : sa Majesté refusa la requeste de ceux là , & dit à ceux cy qu'il leur auoit donné de bons Iuges. Tellement qu'Arsillemont se veid

entre les
meprise
prompte
bre, il fu
trenchee
Le bru
l'on allo
se trouue
courroien
contrain
ruës gar
ge & arr
Arsille
dressé de
qui deuc
ame de se
blee poi
Dieu, aul
offensez.
porte , q
pour tou
l'Euesque
soloient ,
tunité , il
mettez Yo
plaira.

C'esto
venir la m
ment le co
On tient
fres dans
malheure

















